

Avis voté en plénière le 14 septembre 2016

Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique

Déclaration du groupe UNSA

L'UNSA considère que la valorisation des emplois verts est un vecteur essentiel de la transition écologique. La structuration et l'intégration réussie des compétences dans ces emplois et plus spécifiquement ceux en relation avec le secteur de la biodiversité participent à l'élaboration d'un corpus de réponses pérennes. Elles sont prometteuses en termes d'activité, intégrant et les enjeux mondiaux de la protection de l'environnement, et ceux du développement économique.

Le système de production actuel ne prend que partiellement en compte l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. À cet effet, il est nécessaire d'intégrer plus spécifiquement mais aussi plus transversalement la biodiversité dans le mode d'organisation de l'entreprise et dans sa stratégie de développement. Pour l'UNSA, La préservation de la biodiversité est une responsabilité partagée qu'il faut mettre en exergue pour garantir la prise de conscience des limites des ressources naturelles de la planète.

Le Gouvernement s'est engagé, par la loi sur la biodiversité du 9 août 2016, à inciter les employeurs et les salariés à être actif dans le processus d'écologisation des entreprises, sur l'ensemble de la chaîne productive, mais aussi au sein des métiers supports et induits. Permettre une meilleure structuration de la filière et des emplois qui la composent contribuera à créer des emplois reconnus et porteurs de valeurs, à améliorer l'efficacité des ressources et à construire des sociétés durables.

Nous partageons l'avis du CESE sur la requalification et le périmètre des métiers publics et privés et les organismes représentatifs centrés et en lien avec la biodiversité, tout en intégrant une réflexion sur la coordination avec les formations qualifiantes et en continue. Préparer le futur passe par une initiation à la nature et à l'environnement au sein de l'éducation nationale, mais aussi par un secteur de la recherche doté de perspectives et de moyens en concordances avec les enjeux et les problématiques qui s'annoncent. Si la sensibilisation à la biodiversité est l'affaire de tous, les compétences quant aux solutions et la gestion des impacts est l'affaire de spécialistes. Ceux-ci doivent être en capacité de représenter l'ensemble des secteurs, des échelles de compétences opérationnelles et d'ingénierie, mais aussi de notre société par une plus grande ouverture aux femmes.

La loi confirme la création de l'Agence française pour la biodiversité, les emplois dédiés et les moyens financiers mobilisés démontreront la volonté d'aboutir. L'Agence française pour la biodiversité

aura un rôle important en matière de formation. C'est un point que nous estimons essentiel pour le développement des compétences, des métiers de la biodiversité, des outils à mettre en place. Cela devrait nourrir les travaux visant à sécuriser les salariés dans leurs parcours et les accompagner dans leurs choix professionnels, à faciliter le changement de métier et d'identifier les compétences à développer.

La biodiversité est une source d'opportunité économique, elle impacte en premier lieu les métiers existants, elle entraînera la création de nouveaux métiers et donc de nouveaux emplois si la formation qualifiante accompagne ces emplois de l'économie verte. Le rôle de l'État reste majeur il n'en demeure pas moins que les usagers, les architectes, les urbanistes, les constructeurs, les entreprises, les agriculteurs, ont également un rôle déterminant à la préservation de la biodiversité.

L'UNSA a voté favorablement l'avis.